

Déclaration de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Le Président de la République, le Premier Ministre et le Secrétaire d'Etat chargé des transports justifiaient la réforme des ports autonomes de la façon suivante :

- ▶ Remettre les ports français au niveau de leurs concurrents européens et leur permettre de reconquérir leur compétitivité au bénéfice du développement économique et de l'emploi.
- ▶ Simplifier la manutention portuaire et la rationaliser.
- ▶ Relancer un programme d'investissement de l'Etat ambitieux à hauteur de 367 M€ de 2007 à 2013 (*rapport de la Commission des Affaires Economique du Sénat et de l'Assemblée Nationale*).
- ▶ La création de 30 000 emplois d'ici à 2015.

Au-delà des mots, des agitations médiatiques et des déclarations, la réalité est suivante :

- ✓ Les ports français, fidèle reflet de l'économie nationale sont frappés de plein fouet par la crise.

A titre d'exemple :

- ↳ La chute du trafic conteneurs est comprise entre 17 et 30 %.
- ↳ Le trafic roulier accuse une régression de 30 à 60 %.
- ↳ L'ensemble des autres trafics (vracs solides) subisse également un recul significatif.
- ↳ Le trafic global des ports français s'effondre sur le mois de janvier de près de 14 %.
- ↳ Au niveau mondial, le trafic conteneur connaît la plus grande crise de son histoire et 300 porte-conteneurs sont actuellement désarmés faute de fret.

Sur le volet de l'emploi, déjà les premières conséquences se font sentir avec un effondrement des journées travaillées et les mesures de chômage partiel entrées en vigueur dans plusieurs ports.

Sur les investissements annoncés par l'Etat, beaucoup se résument aux obligations d'entretien d'accès prévues par le code des ports maritimes.

Quelle est la part réelle consacrée au désenclavement des places portuaires, du développement des accès routiers et ferroviaires dont les ports manquent si cruellement ?

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

Cette vue d'ensemble est à mettre en parallèle du fait que nous n'en sommes qu'au quatrième mois de crise et qu'aucun économiste n'est aujourd'hui en capacité d'en fixer l'issue.

C'est dans ce contexte où tout le monde s'accorde à dire qu'il n'existe aucune lisibilité que sont mis en discussion les projets stratégiques dans l'ensemble des GPM.

A un mois de l'adoption par les Conseils de Surveillance des projets stratégiques, le constat général est le suivant :

- De nombreux opérateurs n'hésitent pas à déclarer que, comme les salariés, ils subissent une réforme dont ils n'étaient pas demandeurs.
- Le Président de l'UNIM affirme lui-même, *« qu'au moment du transfert des outillages et du détachement du personnel, il est illusoire de s'imaginer que les entreprises pourront assurer davantage de charges que celles qu'elles n'en supportent actuellement »*. Et d'ajouter, *« les promesses sociales ne peuvent être garanties que par une vision économique. Il est donc indispensable que cette vision soit acquise au moment où nos entreprises prendront des engagements vis-à-vis des personnels »*.

Dans ce contexte, l'objectif clairement affiché de l'UNIM est d'acquérir les outillages dans une totale opacité avec des montages financiers incertains, n'hésitant pas à solliciter les aides publiques pour appliquer le volet le plus juteux de la loi.

L'Etat est-il prêt à se rendre complice de ce hold-up sans aucune garantie sociale pour les personnels ?

Même si les acteurs des places portuaires s'accordent sur des solutions intelligentes et adaptées dans le cadre des projets stratégiques, l'Etat semble prêt à opposer son veto à tout scénario ne répondant pas à sa doctrine.

Quid de la relance des ports, du développement de l'activité et des créations d'emplois qui servaient d'exposé des motifs à la loi du 04 juillet 2008 ?

A ce stade, force est de constater que la loi et l'accord cadre sont battus en brèche.

De la même façon, il est évident que l'UNIM et L'UPF n'affichent pas la volonté d'atteindre les objectifs de négociation sur la nouvelle convention collective nationale et sur l'accord cadre relatif à la pénibilité.

Considérant tout ce qui précède et dans ces conditions, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. informe solennellement le Ministre de Tutelle, les directions de ports, que des actions de grande ampleur se produiront dans les GPM si les intérêts des salariés portuaires sont remis en cause et les engagements non tenus.

Montreuil, le 04 mars 2009